



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 309-25

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenu le 9 juin 2025, le conseil de la Municipalité d'Adstock a adopté le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

Le ministère des Transports et de la mobilité durable, a approuvé ledit règlement, en date du 11 juin 2025. Ce règlement entre en vigueur à cette date conformément à la loi.

Donné à Adstock, ce 23 juin 2025.

Le directeur général et greffier-trésorier,

(Signé)

Jérôme Grondin



**CAPITALE DU PLEIN AIR
ET DE LA VILLÉGIATURE**
—
dans Les Appalaches

35, rue Principale Ouest, Adstock (QC) G0N 1S0
ADSTOCK.CA